

Compte rendu CAP interministérielle des Chargés d'Etudes Documentaires

29 mars 2018

Représentants de l'administration

Agnès Boissonnet, présidente de la CAPI, ministère de la transition écologique et solidaire

Mickaël Magand, ministère des armées

Virginie Gendreau, ministère de l'économie et des finances

Anne Denis-Blanchardon, ministère des affaires étrangères

Représentants des chargés d'études documentaires

Aurélie Outtrabady, représentante des CEDP (CGT)

Laurent Chauvel, représentant des CEDI (CGT)

Alain Alexandra, représentant des CEDP (CGT)

Karine Bomel, représentante des CEDI (CGT)

Marie-José Taupin, représentante des CEDP (CFDT)

Fabienne Abelspy, représentante des CEDI (CFDT)

Hélène Gingast, représentante des CEDP (CFDT)

1. Déclaration liminaire et questions diverses

Voir notre déclaration en annexe ci-jointe

Passage au PPCR

Le changement de nos statuts du à l'application de la réforme Parcours Professionnel Carrières et Rémunération (PPCR) est entrée en vigueur au 1er janvier 2017. Les textes sont parus en septembre dernier. Nombre d'entre vous n'ont pas encore reçu leur arrêté de reclassement. Le changement d'indice à la hausse, même si trop minime pour rattraper les gels d'indices successifs des dernières années, n'est donc malheureusement pas encore reporté sur nos fiches de paie.

Nos gestionnaires nous ont mentionné que tous les arrêtés de reclassement ont été diffusés à nos ministères d'accueil sauf pour 2 CEDP2 et 4 CED (situations exceptionnelles dues notamment à des cas très particuliers : congé parental, passage de B en A). Nous espérons que ces derniers retards seront rattrapés au plus vite.

Nous dénonçons vivement cette mise en place tardive et la lenteur de nos services paies respectifs pour appliquer ces reclassements qui retardent de plus de quinze mois la mise en place de cette réforme.

Rifseep

Pour rappel, Le Rifseep remplacera la PFR et l'ensemble des primes actuelles. Il est composé d'une part fixe mensuelle (IFSE), calculée en fonction des missions, carrière et ancienneté et d'une part variable annuelle individualisée (CIA). Dans ce cadre chaque corps est divisé en « groupe de fonction » correspondant au niveau de responsabilité de l'agent mais surtout au niveau de la prime IFSE.

La date d'entrée de ce dispositif est toujours fixée pour les CED au 1er juillet 2017.

Nos gestionnaires nous ont annoncé que le guichet unique de la DGAFP piloterait seul cette réforme, commune aux CED interministériels et aux CED des ministères de la culture et de l'éducation nationale, en s'appuyant sur la concertation réalisée auprès des RH de chaque ministère. Nous dénonçons vivement ce processus qui exclue toute négociation avec les représentants des agents et qui remet en question les groupes de travail auxquels nous aurions dû participer selon ce qui avait été convenu lors des dernières CAPI.

Aucun calendrier ne nous a été donné lors de cette CAP. Seule source de satisfaction, nos gestionnaires porteront auprès de la DGAFP la solution que nous préconisons : la répartition en 4 groupes de fonction et un montant de primes aligné sur celui des agents administratifs de catégorie A (Cigem). Nous serons vigilants à ce que ces modalités soient respectées par la DGAFP.

En revanche, concernant le Complémentaire annuel individualisé (CIA), si ce dispositif sera lui aussi bien applicable dès l'année 2017, nous constatons de grande disparité entre ministère. Le ministère de la transition écologique ne l'a mis en œuvre pour aucun agent en 2017 et 2018 (les CED de ce ministère n'en auront donc pas non plus) tandis que le ministère de l'économie l'a mis en place pour l'ensemble de ces agents et les CED qui y sont rattachés en bénéficieront en 2017. D'autres ministères comme le ministère de la défense qui ont mis en place cette réforme pour d'autres grades n'ont pas encore pu nous confirmer la mise en place de cette prime annuelle pour les CEDI.

La CGT était déjà très réservée sur ce CIA, en tant que représentants des CED interministériels, nous dénonçons très fortement ces incertitudes et ces inégalités de traitement entre agents et entre ministères qui nuisent très sérieusement à la mobilité et aux évolutions de carrière.

Concours et recrutement

Une dernière session du concours Sauvadet aura lieu en 2018. Ce dispositif ne devrait pas être reconduit en 2019.

Nous avons voulu revenir sur l'absence de concours interne et externe lors de cette CAPI alors que les besoins de professionnels de la gestion d'information et des connaissances au sein de la fonction publique d'Etat est manifeste comme en témoigne le nombre de contractuels recrutés depuis 10 ans.

Nous ne pouvons nous satisfaire de l'instauration de mode de recrutement de droits privés au sein de notre corps et, au vu des propositions faites par le gouvernement dans le cadre du plan Action publique 2022, dans l'ensemble de la fonction publique.

2. Décisions de la CAPI

Titularisation Sauvadet

La CAPI donne un avis favorable à la titularisation de Mme Corinne Jez-Namont. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre corps !

Promotion au choix au grade de principalat pour l'année 2018

Nos délibérations ont été réalisées malgré une incertitude sur le taux promu / promouvables (dit taux pro/pro) puisque la DGAFP ne s'est pas encore officiellement prononcée. Ce taux correspond chaque année au nombre de postes ouverts au principalat. Il correspond au nombre d'agents promus par rapport aux nombres d'agents promouvables. Il est habituellement (comme pour d'autres corps de catégories A) compris entre 7% et 7.5%. Il est revu tous les ans.

Par exemple sur l'ensemble des 250 agents de notre corps (chiffre approximatif, mais réaliste, nous ne disposons pas du dernier bilan démographique de notre corps), si 100 agents répondent aux conditions d'admission au grade de CEDP - avoir au moins atteint le 5e échelon de CED au 31 décembre de l'année - et si le taux de 7% est appliqué, il y aura 7 postes de CEDP ouvert pour l'année.

Habituellement une répartition 2 tiers / 1 tiers se fait entre le nombre de postes ouverts à l'examen professionnel et le nombre de promotion au choix.

La DGAFP a confirmé officieusement un taux de 7.5% pour l'année 2018.

Comme vous avez pu constater et comme nous l'avons dénoncé l'année dernière, aucun examen professionnel n'a été réalisé pour l'année 2018. Afin de ne pas créer un effet d'aubaine et créer une inégalité générationnelle entre agents du même corps, les représentants de l'administration en accord avec les représentants des Chargés d'études documentaires ont décidé de promouvoir 4 agents au titre de l'année 2018.

L'ensemble de la CAPI a souhaité saluer la carrière de Mme Colette Martin (Ministère de l'Europe et des affaires étrangères). Le faible nombre de promotions possibles et le nombre importants et la qualité des autres dossiers présentés n'a pas permis de la promouvoir malgré les très grandes qualités de son dossier.

Les agents promus au grade de Chargés d'études principal pour l'année 2018 sont :

- Mme Dominique Hiéblot (Ministère de la défense)
- Mme Isabelle Lamboley-Graffin (Ministère des solidarités et de la santé)
- Mme Viviane Lambert (Ministère économiques et financiers)
- Mme Marie-Véronique Allot (Ministère de la transition écologique et solidaire)

Félicitations à toutes !

La CAPI tient à mentionner les qualités du dossier de M. Michel Schmitt (Ministère de la transition écologique et solidaire).

Promotion au grade Hors Classe

Ce nouveau grade est apparu avec la réforme de nos statuts. Une montée en charge de ce grade va être réalisée dans les prochaines années pour atteindre 10% du corps des CED. Cette montée se fera selon les modalités suivantes :

3% en 2017, 4% en 2018, 5% en 2019, 6% en 2020, 8% en 2021 et 10% en 2022.

Concrètement, si on reste sur un effectif global du corps de 250 agents en 2022, cela signifie que 25 agents pourront avoir atteint le grade de CED Hors classe.

De très fortes difficultés sont apparues en plus du retard dans la mise en œuvre de ce nouveau grade. Les tableaux d'avancement présentés en CAPI pour les années 2017 et 2018 comportent ainsi de nombreuses erreurs : dossiers ne correspondant pas aux critères, d'autres au contraire sont absents. Certaines directions n'ont ainsi présenté aucun agent tel le SHD du Ministère de la défense. Cet "oubli" qui pénalise fortement les agents en poste sera réparé en 2019.

L'ensemble des représentants de la CAPI a souhaité établir pour ce premier exercice des critères de sélection permettant de faire évoluer les agents qui répondent aux conditions statutaires (ancienneté, fonctions graffables) ayant à la fois de fortes responsabilités, une grande expertise dans leur domaine d'action et qui exercent ces missions depuis un nombre significatif d'années.

Pour l'année 2017, 3 dossiers ont été promus au grade hors classe :

- Mme Catherine Baude (Ministère des solidarités et de la santé)
- Mme Marie-Josée Taupin (Ministère de la défense)
- Mme Marie-Pascale Krumnow (Ministère de l'Europe et des affaires étrangères)

Pour l'année 2018, 3 dossiers ont été promus au grade hors classe :

- Mme Isabelle Lefort (Ministère de l'Europe et des affaires étrangères)
- Mme Annie Marcheix (Ministère de la transition écologique et solidaire)
- Mme Rosa Casany (Ministère de la transition écologique et solidaire)

Félicitations à toutes !

Informations statutaires et réglementaires

[Décret statutaire du 19 mars 1998 modifié le 28 septembre](#)

[Présentation de la réforme PPCR par la DGAFP](#)

[Présentation du dispositif RIFSEEP par la DGAFP](#)

[Accueil mobilité du site du Développement durable](#)

[Bourse interministériel de l'emploi public \(BIEP\)](#)

[Liste des concours de la filière administrative du Développement durable](#)